



## Avis de publication

MAIRIE DE JASSERON

Monsieur le Maire de Jasseron certifie que le registre des délibérations du Conseil municipal dont la séance s'est tenue le 12 décembre 2023 a été publié ce jour et qu'il a été mis à disposition du public pour consultation dès aujourd'hui à la mairie, située 53 rue Julien Manissier.

Toutes les délibérations de cette séance ont été télétransmises en préfecture le 13 décembre 2023 et sont exécutoires à compter du 13 décembre 2023, date de publication.

Listes des actes publiés :

– délibération n°CM2023.12-01 du 12 décembre 2023 relative à la prise en charge des dépenses d'investissements 2023 jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024

➡ vote à l'unanimité (13 voix pour ; 0 voix contre ; 5 abstentions ; 0 ne prend pas part au vote)

– délibération n°CM2023.12-02 du 12 décembre 2023 relative à la mise en place d'une carte achat au sein de la Commune de Jasseron

➡ vote à l'unanimité (18 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention ; 0 ne prend pas part au vote)

– délibération n°CM2023.12-03 du 12 décembre 2023 relative au Plan d'équipement territorial – convention relative au versement d'un fonds de concours à conclure avec Grand Bourg Agglomération

➡ vote à l'unanimité (19 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention ; 0 ne prend pas part au vote)

– délibération n°CM2023.12-04 du 12 décembre 2023 relative à l'accroissement temporaire d'activité

➡ vote à l'unanimité (15 voix pour ; 0 voix contre ; 4 abstentions ; 0 ne prend pas part au vote)

– délibération n°CM2023.12-05 du 12 décembre 2023 relative à la création d'un poste d'agent technique dans le cadre du dispositif « Parcours emploi compétences (PEC) », contrat unique d'insertion (CUI), contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)

➡ vote à l'unanimité (19 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention ; 0 ne prend pas part au vote)

– délibération n°CM2023.12-06 du 12 décembre 2023 relative à l'opération d'acquisition des parcelles cadastrées section AD n°163, AD n°166 et AD n°167 – conventions de portage foncier et de mise à disposition à conclure avec l'Etablissement public foncier de l'Ain (EPF de l'Ain)

➡ vote à l'unanimité (12 voix pour ; 7 voix contre ; 0 abstention ; 0 ne prend pas part au vote)

– délibération n°CM2022.12-07 du 12 décembre 2023 relative à la convention de prestation de services à conclure avec Grand Bourg Agglomération relative à l'assainissement collectif et à la gestion des eaux pluviales urbaines

➡ vote à l'unanimité (19 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention ; 0 ne prend pas part au vote)

– délibération n°CM2022.12-08 du 12 décembre 2023 relative à la convention de prestation de services à conclure avec Grand Bourg Agglomération relative à l'assainissement collectif et à la gestion des eaux pluviales urbaines

➡ vote à l'unanimité (19 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention ; 0 ne prend pas part au vote)

– délibération n°CM2022.12-09 du 12 décembre 2023 relative à l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) : avenant à la convention de service commun d'instruction des ADS et à la convention

de service unifié conclue entre Grand Bourg Agglomération, la Communauté de communes de la Veyle et la Communauté de communes de Bresse et Saône ainsi que leurs communes membres respectives

➔ vote à l'unanimité (19 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention ; 0 ne prend pas part au vote)

– délibération n°CM2022.12-10 du 12 décembre 2023 relative à la gestion en flux de réservation de logements sociaux au titre des collectivités locales – convention à conclure avec la Semcoda

➔ vote à l'unanimité (18 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention ; 1 ne prend pas part au vote)

Les délibérations publiées dans ce document peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication.

**Avis affiché ce jour dans le lieu indiqué ci-dessus.**

Fait à Jasseron, le 13 décembre 2023

Sébastien GOBERT,  
Maire

